BORDEAUX MÉTROPOLE	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE**	***Délibération***
	Séance publique du 24 janvier 2020	***N° 2020-26***

Convocation du 17 janvier 2020
Aujourd'hui vendredi 24 janvier 2020 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Patrick BOBET, M. Alain ANZIANI, M. Nicolas FLORIAN, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Christophe DUPRAT, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, M. Fabien ROBERT, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kévin SUBRENAT, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, Mme Anne BREZILLON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, Mme Michèle FAORO, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Laetitia JARTY-ROY, M. François JAY, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, M. Marc LAFOSSE, Mme Anne-Marie LEMAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Jacques PADIE, Mme Arielle PIAZZA, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Jean-François EGRON à M. Jean TOUZEAU
Mme Claude MELLIER à M. Max GUICHARD
Mme Anne WALRYCK à M. Jean-Pierre GUYOMARC'H
M. Dominique ALCALA à M. Michel LABARDIN
Mme Véronique FERREIRA à M. Michel HERITIE
M. Alain TURBY à M. Alain CAZABONNE
M. Erick AOUIZERATE à Mme Maribel BERNARD
Mme Isabelle BOUDINEAU à Mme Michèle FAORO
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA
M. Jacques BOUTEYRE à Mme Cécile BARRIERE
M. Nicolas BRUGERE à Mme Anne-Lise JACQUET
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Philippe FRAILE MARTIN
Mme Chantal CHABBAT à M. Guillaume GARRIGUES
Mme Solène CHAZAL-COUCAUD à Mme Gladys THIEBAULT
M. Gérard DUBOS à M. Arnaud DELLU
M. Vincent FELTESSE à Mme Michèle DELAUNAY
M. Jacques GUICHOUX à M. Serge TOURNERIE
Mme Martine JARDINE à Mme Christine BOST
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
M. Bernard LE ROUX à Mme Emmanuelle AJON
M. Pierre LOTHAIRE à Mme Emmanuelle CUNY
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Daniel HICKEL
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à Mme Arielle PIAZZA
Mme Christine PEYRE à M. Thierry MILLET
M. Michel POIGNONEC à Mme Anne-Marie LEMAIRE
Mme Dominique POUSTYNNIKOFF à M. Benoît RAUTUREAU
Mme Elisabeth TOUTON à Mme Marie-Hélène VILLANOVE

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Thierry TRIJOULET à M. Jean-Pierre TURON à partir de 10h45
Mme Anne BREZILLON à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 11h00
M. Marik FETOUH à Mme Laetitia ROY à partir de 11h00
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI à partir de 11h00
Mme Florence FORZY-RAFFARD à Mme Brigitte COLLET à partir de 11h15
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à Mme Andréa KISS à partir de 11h15
M. Alain SILVESTRE à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 11h30
M. Stéphan DELAUX à Mme Dominique IRIART à partir de 11h45
Mme Nathalie DELATTRE à M. Yohan DAVID à partir de 11h45
M. Michel VERNEJOUL à Mme Béatrice DE FRANCOIS à partir de 12h00

M. Bernard JUNCA à M. Marc LAFOSSE à partir de 12h00
M. Jean-Louis DAVID à M. Didier CAZABONNE à partir de 12h10
M. Nicolas FLORIAN à M. Christophe DUPRAT à partir de 12h10
M. Max COLES à Mme Magali FRONZES à partir de 12h20
M. Kévin SUBRENAT à M. Eric MARTIN à partir de 12h20

EXCUSE(S) :

Mme Marie-Christine BOUTHEAU.

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

BORDEAUX MÉTROPOLE	**Conseil du 24 janvier 2020**	***Délibération***
	Direction générale Haute qualité de vie **Direction des bâtiments**	***N° 2020-26***

Convention de gestion et de transfert entre Bordeaux Métropole et la ville de Bordeaux du groupe scolaire Simone Veil - Approbation - Autorisation

Monsieur Franck RAYNAL présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 2016 – 586 du 21 octobre 2016, le Conseil de Bordeaux Métropole a approuvé la convention relative à la construction du groupe scolaire « Brienne » et par là même, le programme de l'équipement public, dans le cadre du partenariat avec l'Etablissement public d'aménagement (EPA) Bordeaux Euratlantique.
Ce nouveau groupe scolaire de 5 classes de maternelle et 9 classes élémentaires a été livré à Bordeaux Métropole le 12 décembre 2019, avec une finalité de mise en gestion immédiate par la ville de Bordeaux, couverte par une convention de louage provisoire, à titre gratuit, entre la ville de Bordeaux et Bordeaux Métropole.
Pour l'avenir, il convient de valider une convention de mise en gestion et de transfert entre les deux parties, qui fixe le partage des responsabilités pendant les 10 premières années où Bordeaux Métropole reste propriétaire du bien, et la ville gestionnaire. Cette convention prévoit également les modalités de transfert de l'équipement à la ville de Bordeaux à l'issue de ces 10 ans.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU la délibération n°2015-746 du 27 novembre 2015 du Conseil de Métropole relative au financement des groupes scolaires en opérations d'aménagement d'intérêt métropolitain,

VU la délibération n° 2016-582 du 21 octobre 2016 approuvant la convention entre Bordeaux Métropole et l'EPA Bordeaux-Euratlantique pour la construction du groupe scolaire « Brienne », dans le cadre de la Zone d'aménagement concertée (ZAC) de Bordeaux Saint-Jean Belcier,

VU la délibération n°2017-627 du 27 octobre 2017, approuvant la convention entre Bordeaux Métropole et la ville de Bordeaux, définissant les engagements réciproques dans le cadre de la réalisation des deux groupes scolaires de l'Opération d'intérêt national OIN sous maîtrise d'ouvrage de l'EPA Bordeaux-Euratlantique,

VU la délibération n°34925 du 27 septembre 2019 du Conseil de Métropole "Politique métropolitaine relative aux groupes scolaires métropolitains et communaux",

VU la délibération n° 2019-622 du 25 octobre 2019 concernant « la modification de la convention entre Bordeaux Métropole et l'EPA Bordeaux Euratlantique relative à la construction du groupe scolaire de Brienne (avenant n°1 à la convention) »

VU la délibération n° 2019-700 du 29 novembre 2019 concernant « l'acquisition auprès de l'établissement public d'aménagement (EPA) Euratlantique d'un groupe scolaire Brienne »,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE cet équipement a été réalisé sous la maîtrise d'ouvrage de l'EPA Euratlantique en partenariat étroit avec Bordeaux Métropole et la ville de Bordeaux,

CONSIDÉRANT QUE la ville de Bordeaux a pris l'établissement en gestion au jour du transfert entre l'EPA Bordeaux Euratlantique et Bordeaux Métropole,et qu'il convient de pérenniser cette remise en gestion pour une durée de 10 ans, avant transfert de propriété de Bordeaux Métropole à la Ville de Bordeaux

DECIDE

Article 1 : la convention de gestion et de transfert entre Bordeaux Métropole et la ville de Bordeaux , ci annexée, est approuvée

Article 2 : Monsieur le Président est autorisé à signer la convention ci annexée

Article 3 : Monsieur le président de Bordeaux Métropole ou son représentant est autorisé à signer tout document relatif à l'exécution de cette décision.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 24 janvier 2020

REÇU EN PRÉFECTURE LE : **27 JANVIER 2020** **PUBLIÉ LE :** **27 JANVIER 2020**	Pour expédition conforme, le Vice-président, Monsieur Franck RAYNAL